

« AIDE À LA LOCATION DE VÉLO »

L'AIDE

Cette aide promeut un mode de déplacement peu onéreux, rapide, bénéfique à la santé et l'environnement qui constitue un outil précieux au service de la transition écologique.

Le CCAS prend en charge 50% du coût de la location d'un vélo classique ou à assistance électrique. La caution reste à la charge du bénéficiaire.

LES CONDITIONS

- > Vivre sur la commune
- > Sous condition de ressources (en fonction du revenu fiscal de référence)
- > S'engager à louer un vélo (classique ou à assistance électrique) auprès de la STATION (service de location de vélos de Grand Bourg Agglomération).

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- > Justificatif de domicile
- > Dernier avis d'imposition
- ➢ RIB

LES DEMARCHES

Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Partenaire:

LA STATION

12 avenue Pierre Sémard 01000 BOURG EN BRESSE Tél.: 04-74-45-05-30 lastation@grandbourg.fr

Pour tout renseignement

Contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél.: 04.74.24.45.56

Courriel: accueilccas@stdenislesbourg.fr

Mise à jour 04/02/2025